

Introduction

Le manteau troué de l'amitié

Philippe BOURDIN

La pandémie dite Covid-19 a, comme bien de grandes épidémies ou de chocs traumatiques collectifs avant elle, profondément bouleversé les sociétés et les rapports humains, contraignant durant de longs mois à une réduction, ou au moins à une transformation des rapports sociaux, à un repli sur la cellule familiale, sur l'individu. Quels que soient ses modes d'expression, démultipliés par les réseaux sociaux, l'amitié a indubitablement pâti d'impossibles ou de difficileuses rencontres. Ce vieux sujet d'observation pour les anthropologues a connu du même coup une reviviscence. Robin Dunbar, de l'université d'Oxford, qui y travaille depuis trois décennies, en a conçu une analyse percutante publiée dans *New Scientist* et *Courrier international* le 21 juillet 2021 (« Les lois de l'amitié sont sans pitié »). S'inscrivant en faux contre l'idée que les décomptes de la toile puissent assurer à chacun des milliers d'amis (ces Followers en partie inconnus), il estime, se fondant sur la biologie de l'évolution et la connaissance des mécanismes du cerveau, que l'humain a la capacité d'entretenir des relations sociales dignes de ce nom avec un maximum de 150 personnes – nonobstant, évidemment, « quelques fascinantes variations individuelles ». Chaque individu possède son « empreinte sociale », au même titre que son empreinte digitale, qui peut notamment dépendre de la taille de sa famille – ceux d'entre nous qui sont issus d'une fratrie nombreuse ont en général moins d'amis que les autres. Cette empreinte conditionne une appétence à la sociabilité : cette dernière occupe en moyenne 20 % de notre temps quotidien, ce qui peut paraître beaucoup, mais est fort peu rapporté au nombre de nos relations, et évidemment dégressif en fonction de l'importance de telle ou telle. Or ce temps est essentiel à notre santé : « Rire, chanter, danser, partager un repas, échanger une accolade ou effleurer le bras de l'autre, toutes ces choses que l'on partage régulièrement avec ses amis proches déclenchent le même mécanisme cérébral : la libération d'endorphine, une molécule impliquée

dans la gestion de la douleur par le cerveau¹. » Mais l'amitié ne se résume pas à cette proximité physique et au bonheur conjugué. Elle tient aussi à la défense et au soutien de l'autre, au partage confiant avec lui des grands moments de notre vie, à l'entraide. Elle est favorisée par un langage, une culture, des valeurs morales et politiques, un humour, des loisirs, des centres d'intérêt et des goûts, voire une région d'origine communs. Claire Bidart en analyse l'intensité à partir d'un système de cercles sociaux hérité d'Alain Degenne, pénétrant peu à peu dans les relations interpersonnelles spécifiques aux formes de sociabilité selon l'origine sociale, les classes d'âge, le sexe, le lieu de résidence, la profession, etc. Elle sépare ainsi l'amitié de l'amour, de la camaraderie ou du compagnonnage dans le travail pour en faire une utopie à deux plus ou moins durable, plus ou moins forte de confidences selon qu'elle associe des femmes ou des hommes, et notamment éprouvée dans le « scénario du drame² ».

Ne reniant rien de cet effort de définition, sans doute l'historien accordera-t-il une place plus éminente aux hiérarchies sociales, aux rapports féodaux ou ancillaires, aux patronages et aux voisinages, au poids des enseignements religieux, au souci de politesse et de distinction tels qu'ils se sont affirmés au long des siècles, perturbant les appétences naturelles à l'amitié pour l'inscrire avec plus de complexité dans un processus individuel et collectif. Autant de facteurs qui font du sentiment amical un peu plus qu'un « bricolage subjectif », comme le prouve Anne Vincent-Buffault dans plusieurs études³. Elle constate combien à l'aube du XVIII^e siècle la multiplication des traités sur l'amitié marque une appétence à proposer d'autres relations sociales que celles induites par le sang, la hiérarchie, l'intérêt ou la passion. Elles reposent sur des affects librement traduits en embrassades, en larmes, en serments, en impatience, en jalousie – ce qui peut les rapprocher des passions amoureuses, que l'on ne confond pas alors avec les liens conjugaux. Elles se traduisent par de l'introspection, des échanges épistolaires, des confidences, des actions, une intimité et du travail partagés, des moments privilégiés plus qu'une pratique continue – toutes manifestations accélérées par le succès des salons et des cafés. Elles existent sans autre lien de dépendance et de soumission que celui né de l'affect, sans forcément que ce dernier soit l'objet d'une mise en scène publique – on préférera le célébrer dans les écrits du for privé. Elles s'arrangent de la mixité, quoique

1. Cf. DUNBAR Robin, *Friends. Understanding the Power of our Most Important Relationships*, Londres, Little, Brown Book Group, 2021.

2. BIDART Claire, *L'amitié. Un lien social*, Paris, La Découverte, 1997.

3. VINCENT-BUFFAULT Anne, *L'exercice de l'amitié : pour une histoire des pratiques amicales aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Seuil, 1995 ; « L'histoire de l'amitié féminine, masculine et mixte aux XVIII^e et XIX^e siècles, ou la loi des genres », dans RAVIS-GIORDANI Georges (dir.), *Amitiés. Anthropologie et histoire*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 1999 ; *Une histoire de l'amitié*, Paris, Bayard, 2010.

demeurent des sociétés libertines, grivoises ou scatologiques en lesquelles sont privilégiées les amitiés viriles.

De ce point de vue, il est évident que les bouleversements profonds induits par la Révolution de 1789 dans l'ordre politique et social, dans la famille et dans la conception de l'intime ne sont pas sans conséquence sur les affinités électives. Or les dictionnaires du XVIII^e siècle proposent de l'amitié une définition très générale qui pourrait laisser accroire que cette faculté d'être et de partager ne fut guère altérée par la décennie révolutionnaire. Ainsi, parmi d'autres, le *Dictionnaire de l'Académie française* en livre-t-il une version inchangée dans ses éditions de 1762 et 1798 : l'amitié est pour lui, de part et d'autre de 1789, l'« affection que l'on a pour quelqu'un, et qui d'ordinaire est mutuelle ». Dans le cadre de son projet de refondation de la société, la Révolution française pouvait-elle pourtant ne pas investir l'amitié de sens et de fonctions nouvelles alors que les projets républicains réinventent avec minutie les relations interpersonnelles au sein de la nation souveraine (égalité civile et civique des hommes, relations entre les époux, relations parents-enfants, vieillards-jeunes gens, etc.) ? Dans *Friendship and politics in post-revolutionary France*, Sarah Horowitz veut démontrer que l'amitié tient une place neuve et centrale dans la construction et la cohésion de la classe politique française sous la Restauration et la monarchie de Juillet en réaction aux traumatismes de la Révolution française. Au cours de celle-ci, sommairement analysée, les divisions auraient transcendé et détruit les liens personnels au nom de l'intérêt national, et l'anxiété, les passions politiques signé l'échec du rêve d'un nouveau monde fondé sur l'amour du prochain. L'unité enthousiaste déclinée dans les premiers temps de 1789 aurait vécu dans les déchirements des clubs sans que la vision sentimentaliste du combat mené ne disparaisse jamais, quoique bien de ses acteurs en soient rejetés et difficilement réconciliables. Il y aurait, à partir de 1815, un retour à des pratiques qu'elle fait remonter au XVI^e siècle, tout en constatant que le XVIII^e a remis en cause des relations de pouvoir, des structures associatives, des patronages verticalement hiérarchisés pour leur préférer des liens sentimentaux horizontaux – deux états en lesquels peuvent successivement se retrouver les coteries de la Cour, où les émotions sont pourtant des plus contenues et codifiées. Les Lumières (Diderot, Smith, Hume) auraient imposé un changement de paradigme en valorisant chez toute personne morale l'expression sentimentale, gage de sincérité et facteur d'égalité entre les individus⁴.

Antoine Lilti insiste pareillement sur les passerelles entre vies privées et espace public qui construisent l'histoire des Lumières. Interactions sociales entre les élites sociales, politiques et culturelles, joutes intellectuelles se

4. HOROWITZ Sarah, *Friendship and Politics in Post-Revolutionary France*, University Park, Penn State University Press, 2013.

développent au sein de nouveaux cercles de sociabilité (académies, loges, salons, cafés, clubs, librairies). Les échanges épistolaires s’y font assidus, la conversation des cooptés est esthétisée, les uns et l’autre fondés sur un entre-soi réglé par une bienséance et une politesse qui n’excluent en rien une exigeante amitié. La vogue du roman sentimental, le théâtre, invitent au partage des mêmes sentiments, de semblables émotions dans le privé comme en public⁵. La protection des hommes de lettres, des savants, des intellectuels par ceux qui les reçoivent est une réalité importante du monde salonnier. Si, tout en se distinguant du clientélisme, elle se traduit par des gratifications, des pensions, une renommée, elle s’exprime dans le langage de l’amitié, de la bienfaisance, de la reconnaissance discrète (assurée par une présence régulière, un devoir presque contraint, aux rendez-vous des salons). La dimension asymétrique de la relation entre le puissant qui reçoit et ses invités n’est pas ignorée de ces derniers; elle prouve que l’amitié ne peut uniment être perçue comme égalitaire et désintéressée : elle devient « le discours qui rend possible cette protection en lui donnant un sens nouveau, différent de celui du mécénat classique » dans un moment où les activités littéraires et scientifiques jouissent d’un prestige grandissant⁶. Les liens noués dans le salon de Julie de Lespinasse se cristalliseront par exemple dans les soutiens apportés au ministre Turgot (1774-1776) par Condorcet, Poivre, Dupont de Nemours, Morellet, etc. La médiatisation de la pensée et de ceux qui la portent, par la diffusion accélérée de l’imprimé, crée cependant une relation à l’opinion publique qui casse ces codes et fragilise les relations individuelles, ne serait-ce que par la publication de correspondances et de conversations privées, par les réputations aussi vite faites que défaites – y compris dans les mémoires des avocats⁷. À partir des années 1720, et plus encore 1760, l’essor des loges maçonniques ouvre des espaces préservés de ce regard public, au sein desquels l’amitié est une vertu cardinale; elle est déclinée dans la dénomination des loges, les symboles (les mains et les cordes nouées, les faisceaux), les chants, le respect de l’autre et l’entraide, tant que l’élitisme social ne se traduit pas par des divisions internes aux ateliers ou entre ateliers, celles-ci favorisant la confusion entre convivialité et mondanité⁸. Omniprésente dans le lexique de l’Art Royal, l’amitié est une qualité supposée inatteignable au moi égoïste du profane, alors que les rites de passage qui la ritualisent en rapprochent étape par étape l’initié : un homme nouveau, « épuré » de ses passions, qui accepte

5. LILTI Antoine, *L’Héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, Paris, Seuil/Gallimard, 2019, chap. v, p. 173 et suiv.

6. LILTI A., *Le Monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 182 et suiv., notamment p. 185.

7. MAZA Sarah, *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France prérévolutionnaire*, Paris, Fayard, 1995.

8. BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *L’Espace des francs-maçons. Une sociabilité européenne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

sa soumission à la communauté, partage une éthique et contracte un lien formel de solidarité avec ses « frères ». « L'adhésion à la communauté d'amitié maçonnique peut donc précéder et transcender les relations personnelles » fondées sur l'attraction et les sentiments particuliers⁹.

Libérée pour partie de sa gangu chrétienne¹⁰, forte des relectures d'Aristote, de Sénèque, de Cicéron ou de Montaigne, portée par l'enthousiasme des humanistes, laïcisée, l'amitié est un attribut de l'honnêteté, de la civilité – qui s'accommodent mal de la solitude et révèlent un âge adulte indispensable à de libres choix relationnels¹¹. L'empathie pour son prochain inspire les sociétés philanthropiques des années 1780, décalées des modèles traditionnels de charité (Société philanthropique en 1780, Association de bienfaisance judiciaire en 1787, Société de charité maternelle et Société des amis des Noirs en 1788). Elles attirent à elles de nombreux francs-maçons et les principaux pairs du royaume, d'anciens ministres, des intendants, des présidents de cours royales, des banquiers et des fermiers généraux. Cette philanthropie, qui traduit la capacité de l'homme à promouvoir le bien ou le bonheur d'autrui en le conciliant avec son propre bien et son bonheur, se décline par des actes de secours et de partage, une volonté d'instruire et de répandre le progrès, de produire pour accroître les richesses et mieux les partager, de soulager, de protéger. À partir des années 1760 sont inventées les premières caisses de secours mutuel, les caisses d'épargne et de prévoyance ; dans la décennie 1780 émergent des ateliers de charité et se multiplient les ventes privées et les souscriptions au profit des pauvres. La franc-maçonnerie, les salons de la duchesse d'Enville, de Necker, de M^{mes} Helvétius et Lavoisier prennent à leur compte et diffusent les idéaux philanthropiques. Les concours académiques, les éloges officiels et la presse les mettent à l'honneur. Le sujet n'est pas moins traité dans le *Journal de l'agriculture* de Dupont de Nemours (fondé en 1765), les *Éphémérides du citoyen* de l'abbé Baudeau (1768) puis le *Journal de Paris* (1777) – avec 7 000 abonnés en 1789, il va convertir les Parisiens à la philanthropie ; des rubriques sur ce thème apparaissent d'abord dans le *Mercur de France* et de nombreuses feuilles de province. Le théâtre renchérit avec des pièces comme *Le Triomphe de la bienfaisance, ou l'Ami de l'Humanité*, de Passot Saint-Aime. Ce succès s'appuie aussi sur la connaissance de plus en plus précise des réalités sociales (le chômage, l'errance et la mendicité, les abandons d'enfants, la délinquance), sur les progrès de la statistique (enquêtes économiques de Dupont de Nemours, de Lavoisier sur la consommation des Français selon leur statut social, de Montyon sur la démographie et la

9. LOISELLE Kenneth, « "Nouveaux mais vrais amis". La franc-maçonnerie et les rites de l'amitié au dix-huitième siècle », *Dix-huitième siècle*, n° 39, 2007, p. 303-318.

10. GARRIOCH David, « From Christian Friendship to Secular Sentimentality: Enlightenment Re-evaluations », dans CAINE Barbara (dir.), *Friendship: A History*, Londres, Equinox, 2009.

11. DAUMAS Maurice, *Des trésors d'amitié : de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Armand Colin, 2011.

criminalité), enfin sur un soutien important de savants et d'hommes de pouvoir¹². De leurs actes naît l'idée que peuvent exister des obligations sociales, des causes compassionnelles justes, un droit à l'assistance, une perfectibilité humaine sur laquelle théorisent les philosophes.

Sortie ainsi du for privé, la notion d'amitié universelle est sans doute subsumée (ou sublimée) par celle de fraternité à l'heure de définir puis de rendre actifs les droits et les devoirs du citoyen, ce qui ne les empêche pas d'entrer en conflit selon que l'on privilégie l'intimité de la première ou l'universalité de la seconde. Le nombre d'occurrences du mot « fraternité » est cependant modeste, non seulement par rapport aux deux autres items de la devise républicaine, mais aussi par rapport à la plupart des locutions à forte teneur sociopolitique de la période révolutionnaire. « Fraternité » renvoie à un lien à l'intérieur d'un groupe (« la famille, les structures de sociabilité politique et culturelle, le domaine religieux, le domaine militaire, les différentes communautés, la patrie/nation, la république, l'humanité entière ») et aux sentiments que ce lien suscite, remarquent les linguistes, qui rajoutent :

« Sur le plan conceptuel *fraternité* présente de nombreuses défaillances : son statut incertain (valeur, vertu ou sentiment?), l'impossibilité de la réglementer et de la transcrire dans la loi, la fusion problématique entre la connotation chrétienne et la connotation maçonnique. Du côté philosophique, la *fraternité* – d'Aristote à Derrida – s'est toujours trouvée dans la condition de devoir se mesurer avec la concurrence insidieuse de *l'amitié*. Dans sa déclinaison politique, elle a dès le début trouvé sur son chemin les hypothèques encombrantes de *patrie* et *nation*¹³. »

La cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* reprend la définition donnée par la version de 1762 : « *Fraternité* : Relation de frère à frère. [...] Il signifie aussi union fraternelle, amitié fraternelle. [...] Il se dit aussi de la liaison étroite que contractent ensemble ceux qui, sans être frères, ne laissent pas de se traiter réciproquement de frères¹⁴. » La fraternité naît-elle d'une association issue de la sphère privée et étendue à la sphère publique, comme le suggère en 1790 le *Dictionnaire raisonné de plusieurs mots qui sont dans la bouche de tout le monde, et qui ne présentent pas des idées bien nettes*¹⁵? Mona Ozouf trouve les racines encyclopédiques de cette notion bien peu développées, l'histoire malaisée, la définition par les dictionnaires du XVIII^e siècle incertaine. Ils la limitent en général aux

12. DUPRAT Catherine, *Pour l'amour de l'humanité. Le temps des philanthropes*, Paris, Éditions du CTHS, t. 1, 1993.

13. VETTER Cesare et GON Elisabetta, « *Fraternité* dans le lexique de la Révolution française? », [<https://revolution-francaise.net/2020/06/30/747-fraternite-dans-le-lexique-de-la-revolution-francaise/>], 30 juin 2010.

14. *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Smits, an VII, p. 614.

15. MOREL Anne-Rozenn, « Le principe de fraternité dans les fictions utopiques de la Révolution française », *Dix-huitième siècle*, n° 41, 2009-1, p. 120-136.

relations entre les peuples, aux valeurs chrétiennes ou maçonniques, aux vertus de la bienfaisance ou de la sensibilité. Cette dernière acception, privilégiée par une iconographie « pleine d'oiseaux, de cœurs, de bambins, de baisers, de bouquets », ne prédispose guère à en faire une valeur fondatrice de droits urgents, comme la liberté et l'égalité. La fraternité est d'abord une vertu morale – au demeurant fort absente des cahiers de doléances. Elle est au besoin entretenue par les fêtes révolutionnaires et l'éducation civique, par la nécessaire union patriotique face à l'adversité, par les serments, les accolades et les baisers fraternels¹⁶. Le plus célèbre est celui de l'évêque constitutionnel Lamourette, le 7 juillet 1792, pour pacifier l'Assemblée nationale ; il révèle toutes les illusions qui s'y rattachent : cet appel à « la fraternité éternelle » repose évidemment aussi sur sa lecture des Évangiles et sur un commandement de Dieu (« Aimez-vous les uns les autres »)¹⁷. Ces références chrétiennes ne sont pas absentes chez Hébert : « Quand le brave Sans-Culottes Jésus parut, il prêcha la bienfaisance, la fraternité, la liberté, l'égalité, le mépris des richesses¹⁸. » Mais, si elle se voudrait transcendante des divisions sociales et politiques, la fraternité est bientôt réduite par la suspicion et son cortège d'épurations, d'arrestations et de procès. Le mot lui-même étant associé à une invite mensongère, chez Marat comme chez les adversaires du gouvernement révolutionnaire la fraternité se limite alors à une portion de citoyens militants : insurgés lyonnais de 1793 aux côtés de Lamourette, fédérations de sociétés populaires, de sections, banquets qui, à Paris, permettent d'écarter les plus modérés, puis, après frimaire an II, de résister à la mise au pas du mouvement sectionnaire par le gouvernement révolutionnaire¹⁹. D'universelle, expansive, inclusive, radicale contre les préjugés, la notion devient clivante, identitaire, complotiste, idéale pour la suspicion. Cette évolution est nette dans le discours de Robespierre, précoce à avoir associé liberté, égalité et fraternité, et davantage encore dans le rapport Barère du 28 messidor an II (16 juillet 1794) :

« La fraternité est douce et modeste ; elle est le produit du temps et de la confiance ; elle consiste à secourir les malheureux, à défendre les patriotes opprimés, à s'éloigner des aristocrates corrupteurs, à dénoncer les contre-révolutionnaires déguisés, à soutenir la patrie et ses véritables représentants. Le sentiment de l'humanité s'évapore et s'affaiblit en s'étendant sur toute la terre : l'ami de l'univers ne connut jamais le délicieux sentiment de

16. OZOUF Mona, « Fraternité », dans FURET François et OZOUF M. (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p. 731-141.

17. CHOPELIN-BLANC Caroline, « Le "baiser Lamourette" (7 juillet 1792) », *AHRF*, n° 355, 2009, p. 73-100.

18. Cité par VETTER Cesare et GON Elisabetta, « Fraternité dans le lexique de la Révolution française ? », art. cité. HÉBERT, *Le Père Duchesne*, n° 307, 7 novembre 1793, p. 7.

19. Cf. ABERDAM Serge, « L'heure des repas de rue (juillet 1794) », dans BOURDIN Philippe (dir.), *Les nuits de la Révolution française*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2013, p. 237-250.

l'amour de la patrie; il en est de même du sentiment de la fraternité : il faut en quelque manière le borner et le comprimer pour lui donner une activité utile. La fraternité doit être concentrée pendant la révolution entre les patriotes qu'un intérêt commun réunit. Les aristocrates n'ont point ici de patrie, et nos ennemis ne peuvent être nos frères²⁰. »

Marcel David, il y a plus de trente ans, en a analysé les déclinaisons révolutionnaires depuis l'unanimité enviable, euphorique ou mythifiée de la première fête de la Fédération jusqu'aux différents projets d'une société régénérée qui exclurait définitivement la partition de la société d'ordres et amalgamerait à l'action et aux décisions politiques les couches populaires. Il appréhende donc la fraternité dans sa dimension performative, à travers les pratiques de la fraternisation (celle des cérémonies civiques, des clubs), qui n'excluent pas la violence au nom du salut public. Volontiers utilisé dans les slogans et les affiches en 1793 comme idéal de regroupement associatif, le mot « fraternité », que la Seconde République inscrira aux côtés de la liberté et de l'égalité sur le fronton des bâtiments officiels, est d'abord un trait d'union entre les patriotes avant d'être conjugué aux revendications sociales de la sans-culotterie, notamment contre les « riches égoïstes », les « aristocrates », etc.²¹. Bref, la politisation du signifiant est de plus en plus évidente jusqu'en l'an III : la fraternité est conditionnée par l'appartenance à une collectivité dont on reconnaît les valeurs. On est loin de la « fraternité philosophique » qui suppose l'identité de nature entre tous les êtres humains, ou de la « fraternité religieuse » fondée sur la filiation entre Dieu et les hommes : « le discours patriotique pose la liberté et l'égalité comme la condition nécessaire non pas tant à la reconquête d'une fraternité originelle censée être antérieure à la société qu'à l'avènement d'une fraternité nouvelle, secrétée par la Patrie et n'ayant d'autre origine que cette même patrie²² ». L'analyse des fictions narratives ou dramatiques contemporaines prouve que, « conscients de la difficulté à garantir à la fois l'égalité et la liberté politiques, certains utopistes convoquent la fraternité ». Plus associée à un idéal de paix et de concorde universelle qu'à des pratiques festives, elle est présentée jusqu'en 1792 comme un frein possible à l'individualisme, à l'intérêt particulier, comme une des conséquences heureuses du respect des droits naturels, ou comme une manière de déclinier l'amitié et consolider le fondement égalitaire de la société espérée. Ainsi dans *Le Véritable philanthrope ou l'Isle de la philanthropie de Moutonnet de Clairfons*, *Le Songe de Camus-Daras (1790)* ou *Le Passé, le Présent, l'Avenir de Picard (1791)*. Mais, dans les romans de l'émigration parus à l'heure du Directoire (chez Saint-

20. Cité par VETTER C. et GON E., art. cité. Cf. BOUYSSY Maïté, « Fraternité chez Bertrand Barère en l'an II », dans *Langages de la Révolution (1770-1815)*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 523-533.

21. DAVID Marcel, *Fraternité et Révolution française*, Paris, Aubier, 1987.

22. BORGETTO Michel, *La devise « Liberté, Égalité, Fraternité »*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 26.

Lambert, chez Musset-Patay, chez Isabelle de Charrière, etc.), la fraternité soudera surtout des petites communautés résistant aux institutions envahissantes, valorisant le sentiment et refusant des relations de domination²³...

Sans doute y a-t-il le même écart entre la fraternité et l'amitié qu'entre l'instruction et l'éducation, entre ce qui relève du for privé, de la parentèle, du réseau, et ce qui dépend de l'action de l'État, de la communauté, du collectif, mais le distinguo est parfois subtil à l'heure de l'engagement. Alors il devient difficile de voir exclusivement la fraternité comme un lien donné, indissoluble, voire subi, relevant de la parenté; l'amitié comme un lien choisi, librement construit et temporaire, dépendant de réseaux, dont l'apothéose pourrait être le moment où les amis se sentent devenus frères²⁴. Lynn Hunt remarque combien, dans la décennie révolutionnaire, l'empiètement du domaine public et la politisation de la vie quotidienne ont durablement marqué l'espace privé – toujours suspecté d'égoïsme, de conspiration quand la publicité des actes et des propos devient une revendication des nouveaux maîtres du jeu. Aux lieux de sociabilité classiques, il s'agit de privilégier les clubs, les sections, la rue; aux individus, on demande une révolution personnelle, des gestes forts en direction de la société, que prouveront leur langage (unité de la langue, tutoiement, slogans, chants), leur vêtement, leur travail, leur engagement, leurs dons (aux pauvres, aux soldats, etc.), leur vertu (qui est tenue morale, grandeur d'âme, mérite²⁵). Dans une vie publique volontiers théâtralisée, l'acte héroïque est survalorisé, pour peu qu'il marque une appétence pour son prochain, pour la patrie en danger²⁶. La nation s'instaure en matriarche, d'une valeur exemplaire bien supérieure à celle de la famille nucléaire, au sein de laquelle cependant la place de l'épouse n'a cessé d'évoluer vers un compagnonnage éloigné de la soumission prêchée aux siècles précédents – une forme d'amitié dans laquelle les hommes de foi voient une possibilité de convaincre les maris oublieux de revenir à la pratique du culte. La cellule familiale devient une association contractuelle d'individus libres et égaux, garante de l'unité des hommes et des femmes dont l'interaction permet l'expression du sensible, sans laquelle il n'est pas de fraternité ou d'amitié. Chacun de ses membres se doit d'abord à la nation, à la chose publique, et « nul n'est bon citoyen s'il n'est bon père et bon époux ». Il s'agit de « régénérer » la famille comme fondement d'un nouvel accord social²⁷. La Constitution de 1791 fait du mariage un

23. MOREL A. R., art. cité.

24. DAUMAS M., *Des trésors d'amitié : de la Renaissance aux Lumières*, op. cit., p. 19.

25. HUNT Lynn, « Révolution française et vie privée », dans ARIÈS Philippe et DUBY Georges (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 4 : *De la Révolution à la Grande Guerre*, Seuil, 1999, p. 19-46.

26. Cf. BURSTIN Haim, *Révolutionnaires. Pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2013; BIANCHI Serge (dir.), *Héros et héroïnes de la Révolution française*, Paris, Éditions du CTHS/Société des études robespierristes, 2012.

27. DESAN Suzanne, *The Family on Trial in Revolutionary France*, Berkeley/Los Angeles/Londres, University of California Press, 2004.

« contrat civil », les constituants créant des « tribunaux de famille », et soulageant de l'autorité paternelle les enfants majeurs²⁸. L'adultère n'est pas réprimé par le Code pénal de 1791 ; il n'est pas mentionné parmi les causes du divorce, dont le droit est prononcé le 20 septembre 1792 – avec l'idée, d'ailleurs, que cette liberté nouvelle moraliserait suffisamment la société pour le faire disparaître. L'article 4 se contente d'évoquer « un dérèglement de mœurs notoires ». Un pas significatif est franchi vers l'éradication du « despotisme marital » dont se libèrent plusieurs conjointes de sans-culottes – près de 3 000 divorces par an sont prononcés à Paris jusqu'en l'an III, des actes justifiés pour l'essentiel par l'« incompatibilité d'humeur », motif qui en recouvre d'autres plus violents. L'adoption est rendue possible en janvier 1792, par expresse volonté commune des intéressés : les parents adoptifs – célibataires compris, voire nation tout entière –, l'adopté et même les parents naturels s'ils existent²⁹. L'égalité de partage des successions entre tous les enfants est proclamée (1791), y compris pour les enfants nés hors-mariage (1793). L'autorité maritale est abolie dans les projets de Code civil rédigés en 1793 et 1794 par Cambacérès. Autant d'avancées remises cependant progressivement en cause à partir de 1794 : le motif de l'adultère est réintroduit dans le divorce, au profit de l'homme, la notion de consentement mutuel revue et corrigée, le *pater familias* peu à peu rétabli dans ses droits par les législateurs du Directoire, et définitivement par le Code civil de 1804, le Premier empire distinguant fermement la « sphère domestique » de l'espace public³⁰.

Poussant la loi vers l'intimité des Français, quelle place la Révolution laisse-t-elle à l'amitié dans le processus engagé de régénération et d'acculturation ? Elle ne se confond certes pas avec les jeux libertins et érotiques préconisés par Sade dans *Justine* (1791), *La Nouvelle Justine* (1797) et *Juliette* (1797), libres interprétations du principe de la liberté, défi à celui de l'égalité, parodie des clubs (de leurs règlements, de leurs rituels, fussent-ils échangistes), dévergondage de femmes arrachées à la douceur du foyer, autant d'atteintes aux mœurs qui valent la prison à leur auteur. Quoique... La verve pamphlétaire, pour mieux discréditer Marie-Antoinette ou les femmes qui s'aventurent en politique, n'hésite pas à leur imaginer des amitiés saphiques. Mais l'amitié demeure avant tout une vertu publique. Elle est magnifiée sous la plume de Manon Roland, qui se plaît à égrainer dans ses *Mémoires* les noms de ceux qui ont été fidèles à la cause girondine. Dans l'héritage des dénominations des loges comme dans le projet utopique

28. VERJUS Anne, *Le bon mari. Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris, Fayard, 2010.

29. FORTUNET Françoise, « De l'égalité dans la différence : les enfants dans le droit révolutionnaire », dans LÉVY Marie-Françoise (dir.), *L'enfant, la famille et la Révolution française*, Paris, Olivier Orban, 1990, p. 341-348.

30. HEUER Jennifer et VERJUS Anne, « L'invention de la sphère domestique au sortir de la Révolution », *AHRF*, n° 1-2002, p. 1-28.

d'une union des peuples porté par la Révolution, elle demeure étroitement associée aux organisations politiques et aux espoirs diplomatiques : Amis de la Constitution, Amis des Droits de l'Homme, Amis de l'Égalité, Amis de la Vérité, « amitié entre les peuples » – peuples-frères, républiques-sœurs s'entend –, on en passe, tout en constatant les fortes valeurs associées à l'amitié. Saint-Just, qui la poussera jusqu'à partager son sort avec Robespierre et Le Bas – communauté d'engagements, communauté de destins –, lui accorde une place essentielle dans ses *Fragments des institutions républicaines*. Antidote à l'égoïsme, à l'isolement, voire à la guerre, il la situe, avec l'éducation des enfants, parmi les « Institutions civiles et morales » qui permettront à la Cité de demain de fonctionner et de se perpétuer : « Celui qui dit qu'il ne croit pas à l'amitié, ou qui n'a point d'amis, est banni », écrit-il. Sa conception sert son idéal d'une société nouvelle, égalitaire, unie, vertueuse et entièrement transparente à elle-même, en même temps qu'elle veut renouer avec les liens présumés naturels entre les hommes : « La piété filiale est la crainte ; l'amour, la galanterie ; l'amitié, la familiarité. » Privée de sa dimension subjective au nom de son efficience politique, créatrice et source d'obligations (donc susceptible d'être traduite en droit, contrairement à ce que pensent la plupart des juristes), l'amitié devient sous sa plume objet de publicité et de surveillance : « tout homme âgé de vingt et un ans [sera] tenu de déclarer dans le temple quels sont ses amis ». Et cette déclaration, ajoute-t-il, sera « renouvelée, tous les ans, pendant le mois de ventôse » tandis que « si un homme quitte un ami, il [sera] tenu d'en expliquer les motifs devant le peuple dans les temples, sur l'appel d'un citoyen ou du plus vieux ; s'il le refuse, il [sera] banni ». Le choix des amitiés demeure cependant totalement libre, sans qu'une inclination puisse être troublée par quelque *a priori* que ce soit, notamment social³¹.

Saint-Just sait combien la lutte des factions, les résistances de tous ordres à la Révolution égratignent son ambition, quand bien même on aime à se prononcer au Tribunal révolutionnaire sur les « ennemis » condamnés et les « amis » du peuple acquittés. De ces procès collectifs, il ressort une amitié bien plus exclusive que la fraternité, dont les protagonistes, en l'occurrence, relèvent plus des couches populaires, survalorisées dans le modèle de l'an II, que de l'ancienne noblesse et de la classe moyenne supérieure, durement éprouvées pendant la Terreur. À ces hommes du peuple un précieux sésame : leur jugement d'acquittement leur sert de passeport pour toutes les parties de la République, dont ils sont désormais réputés les amis – soit une minorité de 18 à 19,5 % des accusés, qui devient le fer de lance de la nouvelle société³². L'affect peut cependant avoir des

31. FORTUNET F., « L'amitié et le droit selon Saint Just », *AHRF*, n° 248-1982, p. 181-195.

32. SIMONIN ANNE, « Les acquittés de la Grande Terreur. Réflexions sur l'amitié dans la République », dans BIARD Michel (dir.), *Les politiques de la Terreur (1793-1794)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 183-205.

formes et des conséquences dévastatrices à l'heure de ces jugements, qui font des meilleurs amis les pires ennemis, et de l'amitié soit un idéal associatif, une manifestation transparente de vertu naturelle (selon le Rousseau de *La Nouvelle Héloïse*), soit un motif de suspicion, de corruption et d'accusation, une marque indélébile de sujétion à la société d'Ancien Régime, un encouragement aux complots, aux factions ou aux faveurs, une falsification toujours possible des sentiments – hypothèse qu'a eu tendance à généraliser le misanthrope d'Ermenonville. Toujours est-il que cette valeur privilégiée ne peut s'élever plus haut que l'amour de la patrie qui justifie tous les sacrifices – celui, tardif, de Dumouriez par Brissot ; ceux de Pétion, Roland et Danton par Robespierre, qui l'assume dans son discours du 11 germinal an II (31 mars 1794)³³. Par-delà les imaginaires nouveaux de l'amitié, qui tous, heureusement, ne se résolvent pas dans la vision exclusive proposée par Saint-Just, la Révolution est également, comme tous les moments dramatiques et exceptionnels de l'Histoire, et parce qu'elle est d'abord un événement sensible et vécu, un temps de mise à l'épreuve des amitiés anciennes tout autant qu'un temps de constitution de nouvelles amitiés.

L'histoire est bien connue d'un Camille Desmoulins défait lorsqu'il apprend la nouvelle de son arrestation, et qui essaie de donner du sens à son parcours dans une de ses dernières lettres à sa femme Lucile, en date du 12 germinal an II (1^{er} avril 1794). Mettant au second plan les différends idéologiques, Camille parle d'amitié loyale, bien que présentement encombrante (avec Danton), d'amitié trahie (par Robespierre). C'est bien encore l'affection et l'émotion premières qu'essaie de faire revivre Lucile Desmoulins en ses derniers jours. Mise au secret, elle tente une ultime et vaine démarche auprès de Robespierre pour sauver son époux : « Toi qui fis des vœux pour notre union, qui joignis nos mains dans les tiennes, toi qui as souri à mon fils et que ses mains enfantines ont caressé tant de fois, pourrais-tu donc rejeter ma prière, mépriser mes larmes, fouler aux pieds la justice³⁴ ? » Au-delà de cette confrontation tragique et mortifère des valeurs, les affinités électives ont toutefois été essentielles et très concrètes à l'heure des exils, des refuges, des combats solidaires (y compris militaires), de la distribution des responsabilités politiques et administratives. Songeons par exemple à celles qui, à défaut de partis organisés, unissent nombre de Girondins autour du salon Roland ou de Brissot, puis sur les chemins de l'exil ; à celles qui permettent aux Montagnards, au-delà du suicide collectif des Martyrs de Prairial, de résister à l'opprobre et de préserver, parfois

33. LINTON Marisa : « Fatal Friendships: The Politics of Jacobin Friendship », *French Historical Studies*, vol. 31, n° 1, 2008, p. 51-76 ; *Choosing Terror. Virtue, Friendship, and Authenticity in the French Revolution*, Oxford, University Press, 2013.

34. Cf. LEUWERS Hervé, *Camille et Lucile Desmoulins*, Paris, Fayard, 2018, p. 327.

longuement, d'abondantes correspondances³⁵. Qu'elle soit vertu républicaine ou affection partagée, durable ou éphémère, platonique ou passionnée, l'amitié en toutes situations devrait donc être nimbée de confiance, d'estime, de réciprocité, d'entraide, de désintéressement, de sincérité... Mais elle est pareillement sujette à une fragilité qui la rend d'autant plus impérative, tyrannique et gourmande de preuves que le soupçon pèse sur les « faux amis », et la douleur s'ensuit.

De cette historiographie composite et des premières recherches effectuées ressortent quantité de thématiques. Que deviennent dans la Révolution la culture salonnaire et l'idéal maçonniques, qui reposent ô combien sur l'entrelacs des relations individuelles? Quels sont les lieux et les cadres de l'amitié en Révolution (les loges, l'atelier, la taverne, la garnison, le champ de bataille, la clandestinité, la communauté, le tribunal, etc.)? Comment se nouent, se dénouent ou au contraire résistent sur le long terme les solidarités amicales (dont la camaraderie scolaire ou estudiantine, le compagnonnage professionnel, les réseaux familiaux hérités) confrontées aux événements, à l'interdiction ou aux remodelages des réseaux, aux choix politiques enfin? Quelle est la part de la mixité, de la virilité, voire de la sexualité dans ces relations privilégiées en une société misogyne? Peut-on mesurer comment s'associent selon les temps raison, obligations, peurs et sentiments? Par quelles preuves, quels mots, quels gestes, se déclare et vit une relation amicale? Quel est le statut de l'amitié dans les projets républicains et les communautés utopiques? Quelles en sont les représentations peintes, théâtralisées, chantées? Dans le sillage ouvert par l'histoire des émotions et des sensibilités, et à la suite d'études pionnières sur le sentiment d'amitié aux XVIII^e et XIX^e siècles, le présent ouvrage ne prétend pas apporter une réponse exhaustive. Le chantier est vaste et les sources parfois peu évidentes, tant beaucoup relèvent de l'intime, non de l'ostentatoire; elles s'avèrent plus propices aux monographies qu'à une synthèse définitive, à l'impressionnisme qu'à l'académisme d'un panorama.

35. BIARD Michel, BOURDIN Philippe, LEUWERS Hervé et ÔMI Yoshiaki (dir.), *L'écriture d'une expérience. Histoire et Mémoires de Conventionnels*, Paris, Société des études robespierristes, 2016; ANTOINE Philippe, SIMIEN Côme, BIARD Michel, BOURDIN Philippe et LEUWERS Hervé (dir.), *Déportation et exil des Conventionnels*, Paris, Société des études robespierristes, 2018.